

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Banque Mondiale

IPAR

ASPRODEB

Programme RuralStruct

Initiative Prospective agricole et rurale



**Les implications structurelles de la libéralisation sur l’agriculture
et le développement rural au Sénégal
(1950 – 2006)**

Rapport final de la première phase

Janvier 2007

RESUME EXECUTIF

Relever le défi de l'emploi des jeunes

De deux millions en 1950, la population du Sénégal dépasse les onze millions en 2006 même si cette croissance se ralentit. La moitié réside déjà en milieu urbain bien que plus de soixante et onze pour cent des Sénégalais appartiennent à des familles agricoles au sens large. La population devrait atteindre entre seize et dix sept millions de personnes à l'horizon 2025. Cette population reste jeune et très peu formée pour la majorité. C'est de l'ordre de deux cent mille jeunes et plus qui, dans le futur proche, vont se présenter chaque année sur le marché du travail dont une majorité appartenant à des familles agricoles et donc très peu préparés à entrer dans l'économie.

L'agriculture devra continuer à en absorber la majorité, mais l'économie non agricole doit se préparer à en absorber une part de plus en plus importante. Relever ce défi de l'emploi des jeunes dépendra de la capacité du pays, de ses acteurs politiques et économiques à assurer une transition agricole basée sur une intégration de plus en plus forte de l'économie urbaine et de l'économie agricole basée sur des gains continus et élevés de productivité améliorant les revenus des ruraux et donc augmentant leur capacité d'investissement tout en offrant aux consommateurs urbains des produits agricoles transformés répondant à leurs besoins et à leur pouvoir d'achat, et à l'industrie des matières premières agricoles. Le succès dépendra en premier lieu de la capacité de l'Etat à concevoir et mettre en œuvre une politique globale avec la participation de tous les acteurs économiques.

La persistance de l'économie de traite arachidière

Le colonisateur français a fait le choix pour le Sénégal de le spécialiser dans la monoculture de l'arachide pour ses besoins. Cela a permis au Sénégal d'hériter d'infrastructures administratives, éducatives, sanitaires et de transport et d'un certain niveau d'industrialisation. Cet héritage colonial a comporté plusieurs désavantages. Les productions vivrières ont été sacrifiées au profit d'importations de riz et de blé pour la consommation des populations urbaines et les productions animales n'ont pas été développées. Cela s'est fait par un défrichement et une colonisation accélérée des terres agricoles. Les infrastructures ont été concentrées dans la capitale économique et dans le bassin arachidier faisant des régions périphériques des régions enclavées, plus ou moins abandonnées à l'agriculture de subsistance malgré les tentatives de mise en valeur hydro-agricole de la vallée du fleuve Sénégal. La tentative de sortie de cette dépendance arachidière au début de l'indépendance en 1960 a vite été un échec. Les besoins financiers de l'Etat, la fin des prix préférentiels sur le marché de l'ancienne métropole et les intérêts économiques autour de la filière ont contraint l'Etat à une sorte de fuite en avant alors que l'huile d'arachide était de moins en moins compétitive sur le marché mondial.

L'extraversion de l'économie basée sur la culture de l'arachide et l'exploitation des ressources minières et halieutiques s'est traduite par une croissance faible et très variable du PIB, inférieure à la croissance démographique. La persistance d'une agriculture extensive et minière, malgré les succès notables en termes d'utilisation de semences sélectionnées et de mécanisation des exploitations agricoles s'est aussi traduite par une très faible contribution de l'agriculture vivrière et de rente à la croissance économique.

L'ampleur des déséquilibres macroéconomiques qui en ont résulté a amené le Sénégal à s'engager, à partir de 1980, dans un long processus d'ajustement structurel sous l'égide du FMI et de la Banque mondiale. Les premières mesures d'ajustement du secteur agricole

(suppression du programme agricole et liquidation de l'ONCAD en 1979 et 1980 ; la NPA en 1984) n'ont pas eu les effets escomptés sur l'offre agricole. Le PASA et la dévaluation du FCFA en 1994 ont eu un effet positif sur les finances publiques, mais de courte durée, et sur le commerce extérieur. La libéralisation de l'économie n'a pas modifié l'orientation et la structure des échanges extérieurs du Sénégal. Les exportations restent peu diversifiées basées sur les ressources halieutiques, les dérivés du phosphate et l'huile d'arachide. Les importations sont de plus en plus dominées par les produits alimentaires. Et l'essentiel des échanges se fait toujours avec l'Union européenne même si quelques progrès sont notés avec les pays africains. La libéralisation a permis à l'Etat d'assainir les finances publiques. Elle n'a pas empêché une explosion de la pauvreté, particulièrement en milieu rural (environ sept ménages sur dix sont pauvres et quatre vingt pour cent des ménages pauvres sont des ruraux), une extension du secteur informel, un sous emploi chronique, une dépendance alimentaire non soutenable sur le long terme, une dépendance du pays de l'aide publique au développement et des transferts de revenus de l'émigration, et la subsistance d'une agriculture minière, extensive et avec une très faible productivité.

Les capacités des agricultures familiales à s'adapter à leur environnement climatique et économique

L'agriculture sénégalaise se caractérise par sa forme familiale dominante. Ce n'est que dans les zones offrant des possibilités d'irrigation et d'accès facile au principal marché urbain de Dakar et à l'exportation que se développent une agriculture d'entreprise et une agriculture industrielle qui occupent moins de 5 % des surfaces cultivées. L'agriculture familiale est massivement une agriculture sous pluie dans une zone semi aride, moins de deux pour cent des surfaces exploitées étant irriguées. Dix neuf pour cent du territoire national sont en terres arables soit 3,8 millions d'hectares dont seulement 2,5 millions sont effectivement exploitées (65 %). L'hétérogénéité de l'agriculture est essentiellement liée au gradient pluviométrique, au type de sols, aux possibilités d'irrigation et à l'accès aux marchés urbains.

Dans le bassin arachidier, les systèmes de production associent l'arachide, les céréales à cycle court, mil et sorgho, qui ont pris la place des céréales à cycle long, et l'élevage des petits ruminants et des bovins. Sur la période 1960 à 1998, le rapport entre la culture de l'arachide et celle du mil/sorgho s'est complètement inversé. L'arachide qui représentait 64 % des superficies cultivées contre 29 % pour le mil n'en représente plus que 28 % contre 64 %. L'élevage bovin qui était aussi important que l'élevage ovin n'en représente plus que le quart bien qu'ayant progressé. Ainsi les agriculteurs se sont adaptés à la sécheresse et aux marchés en privilégiant des variétés de céréales et d'arachide à cycle court, l'élevage à cycle court et la culture attelée équine permettant un travail léger mais plus rapide. Ils ont aussi diversifié pour les mêmes raisons : niébé, pastèque, bissap, manioc. De façon remarquable, les agriculteurs ont réussi non seulement à accroître les surfaces céréalières mais aussi les rendements alors que ceux de l'arachide ont baissé. Le bassin arachidier est la région où on rencontre l'essentiel des exploitations agricoles dites maraboutiques qui ont bénéficié d'un accès privilégié au foncier, aux intrants agricoles, au crédit et qui poursuivent des objectifs à la fois religieux, familiaux et de profit.

Dans les régions sud, le système agro pastoral est sensiblement le même que dans le bassin arachidier, mais le coton y concurrence l'arachide dont les surfaces cultivées augmentent cependant. Les disponibilités en pâturages permettent le maintien d'un important élevage bovin. Le maïs y connaît aussi une progression régulière. La riziculture de bas fonds est pratiquée là où les possibilités existent. On note des diversifications dans l'élevage laitier et dans la culture bananière le long des cours d'eau.

Dans la Basse et une partie de la moyenne Casamance, les systèmes de production sont traditionnellement basés sur la riziculture de mangrove, la cueillette dans les bolongs et les cultures exondées de céréales à cycle long. Ici aussi, on note des adaptations remarquables aux changements. L'invasion des rizières par la langue salée a entraîné un fort recul du riz au profit des cultures exondées, arachide, mil/sorgho, maïs, un fort développement de l'horticulture, en particulier de l'arboriculture fruitière. Les agriculteurs qui traditionnellement se limitaient à l'exploitation des bolongs sont aussi devenus des pêcheurs en mer.

Dans la zone sylvo pastorale, l'élevage, bovin en particulier, domine associé à un peu de culture de mil et d'arachide, et à la cueillette. Les difficultés de la transhumance dans les pâturages de décrue du fleuve Sénégal et les régions plus au sud contraignent à une réduction de la taille des troupeaux.

Dans la vallée du fleuve, de fortes différences existent entre le delta et la moyenne et haute vallée. Dans le delta et autour du lac de Guiers, les systèmes de production avec pompage de l'eau et culture motorisés privilégient la double culture du riz dans de grands périmètres avec maîtrise complète de l'eau. La diversification se développe avec des variétés particulières de riz (riz parfumé), la tomate industrielle, l'oignon, la pomme de terre et la patate douce, de plus en plus dans de petits aménagements privés. L'élevage rencontre ici des difficultés du fait de la forte réduction des pâturages de décrue. Une agriculture d'entreprise émerge difficilement. Il existe aussi deux ou trois unités agro industrielles. Dans la moyenne vallée et la haute vallée, les faibles surfaces aménagées obligent les agriculteurs à maintenir en partie leurs systèmes traditionnels qui associent les cultures de décrue, les cultures sous pluie et l'élevage en plus de la culture du riz.

Dans la zone des niayes existe une grande diversité des systèmes de production. Les systèmes familiaux coexistent avec l'agriculture d'entreprise et quelques unités agro industrielles. Plus on se rapproche du marché urbain de Dakar, plus les systèmes familiaux sont de petite taille pratiquent un maraîchage intensif destiné à l'approvisionnement de la ville. Le métayage, la location et la vente de terres sont des pratiques normales, sans compter les floriculteurs qui se glissent jusque dans les interstices le long des routes en pleine ville. Quand on s'éloigne de Dakar vers Saint Louis, l'élevage de petits ruminants et les cultures pluviales réapparaissent associés au maraîchage. Certains systèmes familiaux associent aussi la pêche artisanale. A côté de cette agriculture familiale, mais entièrement tournée vers le marché, s'est développée une agriculture d'entreprise diversifiée elle-aussi avec quelques grandes unités presque entièrement orientées vers l'exportation sur les marchés européens, qui maîtrisent l'amont et l'aval de la filière horticole et ont aussi des contrats avec les petits maraîchers. Les entreprises accèdent sur l'arboriculture fruitière pour le marché urbain et l'exportation se développent ainsi que des entreprises spécialisées dans l'élevage intensif de viande et de lait. Cette agriculture d'entreprise a permis un développement important du salariat agricole.

Les agriculteurs sénégalais subissent depuis une cinquantaine d'années une baisse sensible et généralisée d'une pluviométrie étalée sur deux à trois mois. Cette péjoration climatique a des conséquences importantes sur les systèmes de production et sur les ressources naturelles. Ils doivent aussi faire face aux incertitudes des marchés dans un contexte de croissance démographique encore élevée. La nécessaire adaptation les amène à exercer une pression de plus en plus forte sur les ressources naturelles et à entraîner leur dégradation. La salinisation des terres des embouchures des fleuves Sénégal, Sine Saloum et Casamance se traduit par des pertes importantes de sols et de ressources halieutiques. Les effets de l'érosion pluviale et

éolienne sur les sols sont amplifiés par les pratiques de culture et d'élevage comme on l'observe dans la zone des niayes où l'avancée des dunes côtières ensevelit les dépressions maraîchères. L'augmentation continue des effectifs animaux entraîne une dégradation des pâturages alors que l'extension des surfaces cultivées réduit leur superficie. La non gestion des ressources halieutiques se traduit depuis quelques années par une stagnation voir une diminution des prises alors qu'elles satisfont en majorité les besoins en protéines animales des populations. Les pratiques de culture extensive sans restitution organique et minérale a pour conséquence un appauvrissement et une acidification des sols et donc une baisse des rendements. La pression sur les ressources forestières, en grande partie pour satisfaire les besoins en bois de service et en énergie (90 % des besoins énergétiques des ménages) des populations urbaines et rurales, et les politiques étatiques favorables à la colonisation agricole ont réduit le potentiel ligneux de 9,2 % entre 1985 et 1995.

Dans ce contexte, les performances de l'agriculture en termes de production n'ont pas répondu aux attentes. Globalement, les surfaces cultivées ont peu variées. Elles ont augmenté de 3,9 % entre 1960\70 et 1970\80 puis baissé de 4 % entre 70\80 et 80\94. Mais comme on l'a vu les principales cultures ont évolué dans un sens inverse : régression de l'arachide sauf dans la partie sud, progression des céréales (mil\sorgho, maïs, riz paddy), coton et niébé. C'est là une rupture importante dans les logiques de production des agriculteurs qui privilégient la sécurité alimentaire de leurs familles. Cette rupture s'accompagne comme on l'a vu d'une diversification des productions dans toutes les régions agricoles en réponse aux changements climatiques, à la saturation foncière, aux demandes des marchés urbains et au faible investissement en travail et en intrants.

Malgré sa grande vulnérabilité aux facteurs climatiques, l'élevage, valeur refuge, est de plus en plus une valeur spéculative. Ses pratiques se sont diversifiées : développement de l'embouche ovine et bovine pour répondre à la demande des marchés urbains, de l'aviculture intensive en zone périurbaine, d'une production laitière de niche dans les zones périurbaines, développement de la traction bovine et surtout de la traction équine qui constitue un bon investissement pour les travaux agricoles mais aussi pour les activités de transport en milieu rural et en milieu urbain en saison sèche. Ceux qui ont les moyens d'investir dans l'élevage bovin peuvent aussi s'engager, grâce à la production de fumure organique dans l'intensification des cultures céréalières dont les sous produits sont recyclés dans l'élevage. Les évolutions de l'élevage montrent donc les capacités des producteurs à se garantir contre les risques, à s'assurer des revenus monétaires avec des rentrées plus régulières et, pour les plus gros producteurs, disposant souvent de revenus non agricoles importants, à réaliser des profits élevés dans l'intensification de leur système agropastoral.

Une difficile libéralisation de l'économie agricole

L'Etat sénégalais a beaucoup traîné à libéraliser totalement l'économie agricole et à privatiser les entreprises d'Etat. Certains spécialistes soulignent que « le Sénégal est entré dans l'ajustement à reculons ». Commencé en 1980, avec la liquidation de l'office chargé de la commercialisation des grands produits agricoles (ONCAD), elle ne s'est achevée qu'en 2006, avec la privatisation de la plus grande huilerie, la SONACOS. L'Etat, malgré ses engagements hésite toujours à réformer le foncier et à reconnaître des droits réels aux agriculteurs familiaux. Les filières horticole, bétail/viande et pêche ont toujours été libres, mais l'Etat n'a pas renoncé à subventionner le prix d'achat de l'arachide aux producteurs, ni à utiliser les mesures de protection à l'importation même quand les faits démontrent qu'elles ne sont pas efficaces car n'encourageant pas les efforts de productivité chez les bénéficiaires.

Dans ce contexte, les modifications et les recompositions dans la structuration des marchés des produits et des facteurs avec l'entrée de nouveaux acteurs et l'émergence de nouveaux dispositifs institutionnels de coordination se font lentement. Les modifications dans les grandes filières céréalières et de rente (arachide, riz, céréales) s'avèrent peu efficaces à cause de l'absence ou de l'inadéquation des mécanismes structurels d'accompagnement. Les marchés des intrants, semences, engrais, matériel agricole, ont du mal à se structurer. L'érosion du capital semencier de l'arachide en est un bon exemple. Les filières horticoles font preuve de plus de dynamisme avec le positionnement des firmes privées dans la fourniture des intrants et du crédit, le développement de contrats de production et de commercialisation. Avec les stratégies de diversification des agriculteurs, de nouvelles filières émergent aussi. Dans le secteur aval, de nouveaux circuits de distribution avec l'émergence de supermarchés et la mise en place de PME\PMI de transformation se développent. Mais ce phénomène reste peu documenté. Il en est de même de l'aval des filières céréales traditionnelles, fruits forestiers où le secteur informel domine tiré par l'essor de la restauration hors domicile.

Il n'y a toujours pas de véritable marché foncier, même si un peu partout, particulièrement dans les zones périurbaines qui sont aussi les zones où se développe une agriculture d'entreprise, les transactions plus ou moins légales sont courantes. Cette situation empêche toute restructuration des systèmes de production et accroît la pression sur les ressources naturelles. Le marché des fruits forestiers et du bois et charbon de bois reste soumis à une réglementation draconienne et peu efficace : quotas de coupe, permis de transport, etc.

A l'exportation, les filières horticole et halieutique sont les seules à faire preuve d'un certain dynamisme car elles doivent s'adapter aux normes contraignantes de l'Union européenne en termes de qualité, résidus pesticides et de traçabilité.

Quelles sont les implications de la libéralisation sur les structures de production ? Nos analyses montrent que les facteurs en cause dans l'évolution des structures d'exploitation agricole sont multiples et il est très difficile de les séparer.

Le morcellement de l'agriculture familiale et l'émergence d'une agriculture d'entreprise

L'organisation familiale de la production a pour conséquence un processus permanent de segmentation de l'unité familiale. Dans un contexte d'agriculture de subsistance et de disponibilité foncière quasi illimitée, la structure des unités de production dépend essentiellement des disponibilités en main d'œuvre de celles-ci. La taille de la famille est donc le principal facteur de différenciation des exploitations agricoles. Le statut social permet cependant de mobiliser de la main d'œuvre dans la parenté collatérale et de la main d'œuvre saisonnière. Ceux qui de par leur statut familial gèrent les terres lignagères sont avantagés. L'introduction d'une culture commerciale entraîne une individualisation des parcelles de culture, des facteurs de production, des activités de production, des revenus et donc des décisions au sein des exploitations agricoles familiales. Les dépendants familiaux, hommes surtout mais aussi femmes, s'autonomisent progressivement du chef d'exploitation agricole familial. L'introduction et la généralisation de la culture attelée dans les années 1960 et 1970 ainsi que la législation foncière de 1964 qui supprime les droits coutumiers au profit de l'Etat accélère ce processus. La culture attelée permet l'extension de la surface cultivable par actif alors que la législation foncière bloque tout processus de réallocation du foncier. Ainsi, en situation de rareté de la terre, les processus de segmentation des unités entraînent un processus de différenciation des exploitations familiales, les terres familiales étant à chaque fois partagées. Cette dynamique interne est la cause d'un processus de morcellement des terres familiales et lignagères et d'individualisation de l'agriculture familiale. Il en résulte la

généralisation de la petite exploitation agricole familiale. Entre l'enquête agricole de 1960 et le recensement agricole de 1998, les exploitations de moins d'un hectare sont passées de 21,4 % à 20,9 % et celles de moins de 3 ha sont passées de 58 % à 50,7 %, mais la surface moyenne cultivée par actif pour l'ensemble des exploitations familiales est passée de 1,07 ha à 0,57 ha. La multiplication des micro exploitations agricoles familiales est bien le fait le plus remarquable et le plus inquiétant concernant les structures de production agricole. Si on fait l'hypothèse qu'il faut une surface cultivée de 4 ha par actif en culture pluviale et en traction bovine pour assurer un bon niveau de revenus à une famille – c'était l'objectif que se fixait la recherche agricole dans les années 1970- on constate que la grande majorité des exploitations agricoles en pluvial ne sont pas viables sans des activités d'élevage et des activités non agricoles importantes.

Comme nous l'avons montré plus haut, les exploitations familiales ont développé dans toutes les régions agricoles de grandes capacités à s'adapter aux changements de leur environnement : réduction des disponibilités foncières, péjoration climatique et libéralisation des marchés. Les études sur la région de Diourbel et sur celles de Fatick que nous avons étudié confirment que les activités non agricoles sont le principal facteur de différenciation des exploitations familiales. Pour les petites exploitations, ces activités leur permettent surtout d'assurer plus ou moins la satisfaction des besoins élémentaires et sans doute pour beaucoup de survivre, sans aucune capacité d'investissement dans l'amélioration de leur productivité agricole. Par contre, pour ceux qui ont des disponibilités foncières importantes et des revenus non agricoles conséquents, l'investissement d'une partie dans l'agriculture, dans l'élevage intensif bovin et ovin et dans la culture intensive des céréales, peut être rentable ; d'autant plus que disponibilités foncières et monétaires permettent de retenir la main d'œuvre familiale, de prendre de la main saisonnière ou de valoriser les talibés. Sans disposer d'études approfondies sur la question, on peut penser qu'il s'agit surtout des exploitations maraboutiques, de celles d'employés retraités, de transporteurs et commerçants \agriculteurs.

La question de la segmentation\différenciation des exploitations agricoles se pose différemment dans les zones d'agriculture intensives périurbaines et irriguées, d'accès facile au marché. Dans la zone des niayes et à un degré moindre dans le delta du fleuve Sénégal et autour du lac de Guiers, une agriculture d'entreprise coexiste avec une agriculture familiale. Cette agriculture d'entreprise tend à se diversifier. A côté de grandes entreprises à forte intensité de capital et utilisation de la main salariée et tournée vers l'exportation de produits frais dans l'Union européenne existe des entreprises d'élevage intensif, d'élevage laitier, tournées vers le marché urbain, des entreprises d'arboriculture fruitière mixtes marché urbain\exportation, et quelques rares entreprises agro industrielles. Les agricultures familiales sont elles mêmes différenciées : On peut distinguer celles qui sont spécialisées dans le maraîchage et qui vendent une partie de leur production à des exportateurs, celles qui s'adressent uniquement au marché urbain de produits maraichers africains, de floriculture, etc..avec différents statuts fonciers : propriétaire, métayer, locataire.

Il existe très peu d'études sur les processus de segmentation\différenciation des exploitations agricoles familiales. Les études qui existent tout en insistant sur l'importance structurelle des activités et revenus non agricoles ne les documentent pas suffisamment et ne les prennent pas en compte dans les typologies élaborées. Une des recommandations à faire serait d'abord qu'à court ou moyen terme, il soit entrepris un recensement complet des exploitations agricoles quelques soient leurs statuts, en prenant en compte l'ensemble des activités et revenus : cultures, élevage, cueillette, activités non agricoles, et les droits fonciers.

Des études pluridisciplinaires au niveau régional sont nécessaires pour mieux comprendre les stratégies des exploitations agricoles. Les moyens disponibles pour l'étude ne nous ont pas permis de dépouiller systématiquement la littérature sur cette question.

Les impasses de l'économie agricole

La principale conclusion de notre étude est que malgré le développement de stratégies très efficaces, adaptées à la péjoration, à la rareté foncière, à l'accès au marché, les agriculteurs et l'économie agricole sont dans des impasses. Nous les examinons en fonction des cinq principales fonctions de l'agriculture.

Assurer des revenus aux agriculteurs. L'agriculture sénégalaise n'est plus que partiellement une agriculture de subsistance. Elle doit donc assurer des revenus monétaires aux ménages pour la satisfaction de leurs besoins élémentaires et aussi pour leurs investissements. La libéralisation n'a pas entraîné une relance de la production agricole basée sur la réalisation de gains de productivité au sein des exploitations agricoles. L'agriculture familiale, pluviale et extensive reste largement majoritaire. Ses revenus qui diminuent ne lui permettent pas d'assurer la satisfaction de ses besoins de base et donc une capacité d'investissement. C'est dans cette forme d'agriculture que résident la majorité des ménages agricoles pauvres. Leurs achats de matériel de culture attelée, d'engrais et semences sélectionnées restent à un niveau extrêmement bas qui n'assure ni le renouvellement de l'équipement des exploitations, ni le maintien de la fertilité des sols, ni le maintien du capital semencier.

Nourrir la population. La libéralisation n'a pas relancé la production vivrière au sens large. Les producteurs familiaux se sont certes recentrés sur les cultures céréalières et l'élevage. En l'absence d'un marché urbain dynamique, la demande qui leur est adressée reste faible. Le Sénégal continue à accroître ses importations alimentaires pour les besoins de la population urbaine et rurale aussi. Le taux d'autosubsistance céréalière est tombé en dessous de 50 %. Le Sénégal est par tête d'habitant, le pays le plus dépendant sur le plan alimentaire en Afrique de l'Ouest. Cette dépendance est une hypothèque sur ses capacités d'investissement et donc de développement.

Créer des emplois et auto-emplois. En l'Etat actuel du développement du pays, le secteur agricole doit être le premier secteur créateur d'emplois pour les jeunes qui arrivent sur le marché du travail. Son développement agricole devrait générer en amont et en aval des services et des activités de transformation créatrice d'emplois. En milieu rural, les jeunes qui pensent avoir un avenir dans l'agriculture et au village sont rares. La plupart rêvent de départ en ville ou à l'étranger.

Fournir des devises à l'économie. La baisse des exportations agricoles et halieutiques, à l'exception des exportations horticoles alors que les importations alimentaires augmentent est inquiétante. La dévaluation du FCA en 1994 n'a pas eu un impact durable sur les exportations.

Gérer durablement les ressources naturelles. Les revenus des paysans ne leur permettent pas d'adapter leurs pratiques agricoles extensives et minières et donc de maintenir la fertilité des sols. La salinisation des terres n'est pas enrayée. Malgré les subventions de l'Etat à l'utilisation du gaz butane par les ménages, la satisfaction des besoins en bois d'œuvre et en charbon de bois se traduit par une réduction continue des espaces forestiers.

La cause profonde de ces mauvaises performances de l'agriculture sénégalaise est le décalage, sinon les contradictions entre les politiques agricoles publiques et les réalités et les stratégies des producteurs agricoles. Avec les politiques d'ajustement structurel, l'Etat s'est très fortement désengagé du bassin arachidier et des régions sud du pays et a concentré ses investissements dans l'agriculture irriguée principalement la zone du delta du fleuve Sénégal. Il a aussi différé la privatisation de la Sonacos et donc, la restructuration de la filière arachide. L'option choisie pour la principale filière agricole, pourvoyeuse de revenus monétaires pour la majorité des paysans, a été d'importer de l'huile végétale pour la consommation nationale et d'exporter l'huile d'arachide. La liquidation de la SODEVA, chargée auparavant de la vulgarisation agricole dans le bassin arachidier n'a été effective qu'en 1999, juste avant la création de l'ANCAR ainsi retardée. La libéralisation des importations de riz a aussi été longtemps retardée. A part les producteurs de coton, les agriculteurs sous pluie sont restés presque sans conseil agricole et sans services de recherche efficaces pendant une vingtaine d'années. L'Etat s'est essoufflé à soutenir la riziculture de la vallée, la riziculture de mangrove en Casamance et la filière arachide. Les producteurs n'ont pas été soutenus et accompagnés dans leurs efforts d'adaptation de leurs stratégies agricoles aux nouvelles réalités. Les contraintes structurelles de l'agriculture pluviale n'ont pas été diagnostiquées. Ce fossé entre les stratégies des producteurs et les politiques publiques persiste et s'est sans doute élargi. La question des structures des exploitations agricoles sous pluie n'est toujours pas prise en compte. La nécessaire réforme foncière est différée. Le plan REVA et la stratégie de croissance accélérée proposée par le gouvernement actuel mettent l'accent sur les aménagements hydro agricoles et l'horticulture à travers le développement d'une agriculture d'entreprise alors que les agriculteurs familiaux sous pluie donnent la priorité aux céréales pluviales, à l'élevage et à la diversification. La politique d'infrastructures donne la priorité aux infrastructures urbaines de la capitale alors que la principale contrainte de toute la partie sud du territoire qui a bon potentiel agricole est l'accès au marché. La priorité est donnée aux exportations de produits horticoles alors que la majorité des agriculteurs donnent la priorité aux céréales locales et à l'élevage.

Sortir des impasses de l'économie agricole

Sortir des impasses actuelles de l'économie agricole suppose que l'Etat revise sa vision de l'agriculture. La majorité des producteurs agricoles sont et resteront sans doute sous pluie. Ils constituent la majorité des paysans pauvres. Ils n'ont aucune capacité à investir et à améliorer leur productivité. Ils ont fait la preuve de leur capacité à s'adapter à la sécheresse et au marché. Ils donnent la priorité aux céréales et à l'élevage, c'est-à-dire à ce que les Sénégalais pourraient consommer. La cible prioritaire de l'Etat doit être les petits producteurs agricoles qui sont en pluvial. Au lieu de définir son propre agenda et de vouloir créer de façon volontariste une agriculture d'entreprise, l'Etat doit se concentrer sur les agricultures familiales et les soutenir pour produire ce que les sénégalais consomment. Il y a là un marché important qui peut leur rapporter plus que les exportations d'huile d'arachide. A long terme, le Sénégal pourrait aussi se positionner sur le marché ouest africain comme exportateur de viande de qualité, par exemple.